

Le Maire de CHATELAUDREN-PLOUAGAT,
Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 2213-1 et suivants),
Vu le Code Pénal,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 approuvant la 8^{ème} partie du livre I de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire),
Vu la demande en date du 08/07/2024 par laquelle **Monsieur CALLEC Sylvain**, gérant du commerce « **La Vieille Calèche** » sis 10 La Grand Rue, à Plouagat, commune déléguée Châtelaudren-Plouagat sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public sur 3 places de stationnement, **devant l'établissement afin de pouvoir y installer une terrasse dans le cadre du repas de rue du samedi 13 juillet 2024**,
Considérant que le Maire doit assurer, sur le territoire communal, la coordination des occupations du domaine public intéressant la voirie, sol et sous-sol des voies publiques et leurs dépendances,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation ET le stationnement seront INTERDITS sur les 3 places de parking au niveau du 10 La Grand Rue, devant l'établissement « La Vieille Calèche » afin d'y installer une terrasse gratuitement, **Le samedi 13 juillet 2024**

ARTICLE 2 : SECURITE ET SIGNALISATION

Monsieur CALLEC Sylvain sera responsable de la mise en place, du maintien de la signalisation temporaire de la terrasse ainsi que de sa sécurité, pendant toute la durée de l'opération.

Elle sera également responsable du passage et devra assurer la sécurité des piétons sur le trottoir devant son établissement.

Une ampliation du présent arrêté devra être affiché sur les lieux.

ARTICLE 3 : Cet arrêté municipal suspend temporairement les dispositions antérieures contraires.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de Gendarmerie de CHATELAUDREN-PLOUAGAT sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant de Gendarmerie, le SDIS, la caserne des sapeurs-pompiers de Châtelaudren – Plélo et à **Mme Sylvain TALLEC**.

Fait à Châtelaudren-Plouagat, le 11/07/2024

P°/Le Maire,

Monique CORANT

J. L. L...

